

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-deux et le quinze juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

**Présents** : Madame Florence ANDRE, Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Roger SIRI, René GALLIANO, Jean-Claude CHABAUD, Nicolas GALLIANO, Robert VERAND.

**Convocation en date du 08/07/2022**

**Nombre de membres en exercice** : 7

**Présents** : 7

**OBJET** : SUPPLEMENT POUR TRAVAUX MULTIMEDIA MAIRIE

Monsieur le Maire explique que le prestataire retenu pour réaliser les travaux dans la salle de la mairie a oublié un poste dans le devis, en l'occurrence la caméra de visioconférence qui sera positionnée au milieu de la table du conseil.

Le montant de cette caméra s'élève à 358,33€ HT.

Monsieur le Maire invite le Conseil à approuver l'achat de cette caméra

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve l'achat de la caméra de visioconférence,**
- **Valide le devis de l'entreprise Avenir Vision pour un montant de 358.33 €HT**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 21 juillet 2022.

Le Maire,

**Jean-Philippe MARTINOD**

